

En diverses occasions, plusieurs personnes, bien au courant de la situation au Canada, ont réclamé la tenue d'un référendum fournissant ainsi à la population canadienne l'avantage de donner leur opinion sur cette question du maintien ou de l'abolition de la peine capitale. Il est malheureux que, depuis cinq ans, ceux qui tiennent les leviers de commande n'aient pas organisé la tenue d'un référendum sur le sujet. Tenant compte de la situation présente, je suis d'avis que la majorité des citoyens que je représente partagent mon opinion à la suite des réponses nombreuses à un questionnaire. Un très faible pourcentage ont semblé être disposés à l'abolition tandis que la majorité ont affirmé être en faveur du maintien de la peine capitale.

● (1600)

Diverses suggestions m'ont été soumises au sujet des méthodes d'exécution utilisées et la plupart seraient disposés à recommander l'utilisation de la chambre à gaz. J'ajouterai que je partage cette opinion. Je tiens aussi à signaler que je ne m'explique pas les raisons qui justifient l'attitude de ceux qui prétendent que la peine capitale peut être maintenue pour certaines catégories de personnes. Je ne vois pas de différence entre la valeur de la vie d'un père ou d'une mère de famille, d'un policier ou gardien, d'un industriel ou d'un commerçant, d'un pauvre homme ou d'un riche. Tous et chacun ont droit à la vie. Ce moratoire d'une justice mitigée se termine en 1976, c'est pourquoi ce projet de loi revient à la Chambre. J'ai le texte d'un article publié dans le journal *La Presse* le 24 mars 1976 sous la signature de M. Gaston Gagnier de LaSalle. Je crois que les circonstances se prêtent bien pour citer ici un passage de cet article. Voici:

Nous considérons que la loi sera toujours boiteuse tant et aussi longtemps que tous les bandits armés pris en flagrant délit ne seront pas passibles de la peine de mort. Les dévaliseurs de banques ou des fourgons genre Brinks sont de véritables arsenaux vivants. Une mitrailleuse n'est pas précisément une breloue que l'on attache à sa chaîne de montre. Ce sont donc des tueurs en puissance. De tels forcenés n'hésiteront pas à semer la mort sur leur passage, s'ils craignent d'être capturés. Leurs crimes sont donc prémédités, même que tous les complices d'un forfait qu'ils soient sur les lieux de l'attentat ou non portent tous la même responsabilité. Si les bandits savaient qu'ils risquent la peine de mort, ils réfléchiraient deux fois plutôt qu'une avant de se lancer dans une aventure criminelle.

Et plus loin dans le même article, on disait ceci:

Certains ministres abolitionnistes acharnés ont déjà déclaré publiquement qu'ils démissionneraient plutôt que de voter une loi aussi radicale. Comme chantage politique, on ne fait pas mieux. Eh bien, ils n'ont qu'à s'en aller. Le Canada et la justice ne s'en porteront que mieux.

Dans de nombreux domaines, nous avons manqué d'observation et de surveillance. On dirait que tous les moyens publicitaires sont utilisés en vue d'amener la société à s'adapter à un système à l'envers. Après avoir contribué dans une atmosphère d'insouciance coupable au laisser-aller dans le domaine des publications et de la vente de journaux et revues, ou de la télédiffusion de films où les criminels font parfois figure de héros, fournissant ainsi à l'imagination en évolution les exemples les plus provocants de crimes, de vols et autres désordres qui se produisent dans le monde, après avoir par un manque d'observation laisser entrer au pays certaines catégories d'immigrants indésirables, nous devenons alarmés des conséquences de nos bêtises. Nos cours de justice deviennent à diverses occasions des théâtres de provocations de tous genres.

Nous assistons souvent, même à la Chambre des communes, à des débats où la recherche de scandales administratifs ne sont pas de nature à inculquer dans l'esprit des citoyens des notions de respect envers l'autorité établie. Pouvons-nous actuellement dire que tous les moyens ont été utilisés afin de rendre la vie aussi agréable que possible

Peine capitale

à tous les citoyens du Canada, un jeune pays que la Providence a comblé de richesses illimitées? C'est surtout à cette tâche-là que les parlementaires devraient s'atteler avec la ferme détermination de réussir, au lieu de discourir sur l'abolition ou le maintien de la peine de mort. Il serait beaucoup plus sage pour le moment d'assurer par une loi moins matérialiste mais plus humaine à la population canadienne un regain d'espoir dans une vie meilleure.

Si nous avions un système qui permettait à tous et à chacun des citoyens de trouver de l'emploi ou, du moins, une occupation saine qui leur conviendrait et des moyens de vivre honnêtement, j'ai de bonnes raisons de croire que le nombre de criminels diminuerait. Il est évident que l'exécution capitale ne se recommande pas pour sa beauté, du moment que l'on se représente un être humain pendu: la sensibilité est alors touchée à vif. Si l'on n'y prend garde, elle devient vite une passion contre.

Le danger est le même si l'on se tourne vers les parents de la victime du meurtrier, sauf que la passion agit en sens inverse. Il est alors impossible de discuter avec raison et conscience, de percevoir même la véritable question qui se pose. C'est dans ce sens déplorable que la controverse s'est engagée à la suite de l'annonce qu'une loi d'abolition serait bientôt soumise aux Communes. En saine logique, on ne peut réclamer la suppression d'une mesure plusieurs fois séculaire sans apporter des motifs de premier ordre. Non pas, certes, que son ancienneté la rende vénérable. Mais depuis plus d'un siècle qu'elle est combattue. Les législateurs qui se sont succédé n'ont point dû la maintenir par sadisme.

Il s'agit donc d'examiner les arguments qui ont été avancés jusqu'ici par les abolitionnistes. Pour les uns, c'est simplement un reliquat de la barbarie. D'autres y mettent des formes. Ils opposent à la pendaison la dignité de la vie humaine, les rigueurs de l'évolution morale, la réhabilitation humanitaire des meurtriers et d'autres beaux concepts semblables.

L'effort médical des dernières décennies témoigne surabondamment d'un respect affermi de la vie humaine, ainsi que d'un souci accru de sa protection et de sa promotion: lutte contre le cancer, greffes cardiaques, recherches gynécologiques, banques de sang. Mais il est une autre face de la réalité, que le quotidien nous révèle avec autant de force: guerres, pollution de l'environnement, exploitation irrationnelle et sauvage des ressources de la planète, avortement, etc. Dans un même hôpital montréalais, une équipe médicale s'acharne à devancer le seuil de viabilité de l'enfant à naître tandis que, dans une aile voisine, on pratique l'avortement. Dans le système à l'envers d'aujourd'hui, la valeur de la vie est souvent brutalement contredite par des comportements qui varient au besoin.

C'est ainsi que, après avoir longtemps parlé de guerres saintes, puis de guerres justes, on en vient aujourd'hui à reconnaître l'immoralité de la guerre—de toute guerre. Il n'est pas d'avenir pour l'humanité dans la guerre. Le malheur est qu'on continue néanmoins à se battre.

Il est évident que la solution aux multiples problèmes de la criminalité dans nos sociétés modernes n'est pas facile. Nous savons que la prison coûte cher aux citoyens, également, il faut tenir compte du coût des services policiers qui, au Québec, selon des rapports publiés dans un journal de Montréal le 30 avril 1976, sont passés de 150 millions à 320 millions de dollars, au Québec, de 1970 à 1975.